

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 17 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.

M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Andrée MURGUE, Mme Eliane GAILLON, M. Antoine GERPHAGNON, M. Philippe FREYSSENET, Mme Pascale CROUZET CHALAVON, Mme Karine PAULET, M. Willy BERTHASSON, M. François AKAKO, Mme Caroline CHARVET, M. Adrien DESSAILY, Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Jacques DUPONT pouvoir M. Didier ROUCHOUSE

Mme Françoise BALMONT pouvoir à Mme Valérie CELLE

M. Jean-Luc FAURE pouvoir à M. Hubert SAIGNOL

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND

Secrétaire de séance : Mme Caroline CHARVET élue à l'unanimité

Objet : Mise en place d'un partenariat entre la médiathèque L'échappée belle et le Centre Socio Culturel pour les participants au « Français Langue Etrangère » 2026-2027

(Délibération 2026_09_19)

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales en vertu duquel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

A l'initiative du Centre Socio Culturel (CSC) et en accord avec la médiathèque, il est proposé la mise en place d'un partenariat d'une année avec :

- la mise à disposition d'ouvrages labellisés « Faciles à Lire et à comprendre », ces documents (signalétique et meuble inclus) sont prêtés par la médiathèque départementale.
- l'accueil des personnes participant au cours de FLE en dehors des horaires d'ouverture de la médiathèque dans le cadre de séances animées par une personne de la médiathèque et en présence

d'une intervenante du CSC. L'objectif étant de se familiariser avec le lieu, de favoriser la lecture et l'inclusion de publics dits « empêchés ». 3 séances pour l'année scolaire 2026-2027.

- la création d'une carte « collectivité » pour le cours de FLE du CSC pour le prêt de livres à la structure.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de partenariat qui est joint à la présente délibération, autorise monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant et dit que ce dispositif sera désormais **reconduit tacitement d'année en année**.

Membres en exercice	29
Présents	25
Représentés	3
Votants	28

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	28

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 22/09/2026

et publication en Mairie le : 22/09/2026

Pour Copie conforme
Le 22/09/2026

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE